



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ADASEN

Affaire suivie par :
Stéphane FERRAIOLI
Tél : 04 91 99 66 28
Mél : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nedelec
13 231 Marseille cedex1

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les professeurs,
s/c Mesdames et Messieurs les inspectrices et les
inspecteurs de l'éducation nationale

Marseille, le 5 juin 2023

Objet : actualisation des projets d'école et évaluation des écoles

Référence : circulaire «actualisation des projets d'école, concertations et projets innovants » du 12 décembre 2022

La présente circulaire modifie et complète le paragraphe 1 de la circulaire de référence.

De nombreuses directrices et de nombreux directeurs ont fait remonter leurs demandes et leurs propositions au référent direction d'école et aux membres du groupe départemental des directrices et des directeurs. Suite à la réunion du groupe et compte tenu des propositions faites, il a été décidé :

- **d'aligner la rédaction des projets d'écoles sur l'évaluation des écoles.** En effet, l'objectif de l'évaluation d'école étant de contribuer à la rédaction du projet d'école, celui-ci ne sera demandé aux équipes qu'après qu'elles aient participé à l'évaluation de leurs écoles.
- **de leur octroyer l'équivalent de deux journées banalisées** afin de bénéficier de temps de concertation supplémentaire pour préparer l'autoévaluation et rédiger le projet. Pour les équipes qui le souhaitent :
 - 6 heures seront décomptées sur les 18 heures de formation.
 - 6 heures seront banalisées l'avant dernier jour de classe de l'année scolaire en cours*
- **de demander un retour des projets d'école plus tardivement**, à savoir à la fin du mois de janvier.

De manière pratique, **les écoles qui ont bénéficié d'une évaluation d'école en 2022-2023** transmettront leur projet d'école à leur IEN avant le 20 janvier 2024. Elles pourront, si elles le souhaitent, banaliser la journée du jeudi 6 juillet 2023 et décompter 6 heures sur les 18 heures de formation en 2023-2024.

Les écoles qui bénéficieront d'une évaluation en 2023-2024 transmettront leur projet d'école à leur IEN avant le 20 janvier 2025. Elles pourront, si elles le souhaitent, décompter 6 heures sur les 18 heures de formation en 2023-2024 et banaliser la journée du jeudi 4 juillet 2024.

Les écoles qui seront évaluées en 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 suivront ce même schéma (transmission du projet d'école avant la fin janvier de l'année scolaire suivante, décompte de 6 heures sur les 18 heures de formation et banalisation de l'avant dernière journée de classe).

Dans l'attente, ces écoles pourront transmettre à leur IEN, l'année prochaine, et si nécessaire, un avenant à leur ancien projet d'école (modèle d'avenant en annexe).

Celles qui souhaitent transmettre à leur inspectrice ou inspecteur une première version actualisée de leur projet d'école, plus complète qu'un avenant, pourront également le faire dans le courant de l'année prochaine.

Afin que vous preniez rapidement connaissance de l'année scolaire d'évaluation de votre école, vos inspectrices et vos inspecteurs vous transmettront prochainement la programmation 2022-2027 de l'évaluation des écoles.

Le directeur académique
Jean-Yves Bessol

*Ce temps ne sera pas de nouveau octroyé en 2023-2024 pour les écoles qui en ont déjà bénéficié à l'initiative de leur inspectrice ou de leur inspecteur.